

7/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf janvier à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Cyriaque LETHUILLIER, Maire.

Date de convocation
22/01/2025

Étaient présents : Cyriaque LETHUILLIER, Sylvain PAILLETTE, Sophie CAVELIER, Nathalie MASUY, Stéphane LEVASSEUR, Christophe BENAC, Didier LETHUILLIER

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 09

Absents excusés : Alexandra ETENDARD ayant donné pouvoir à Stéphane LEVASSEUR, Carole COUTURIER, Béatrix SUPLICE ayant donné pouvoir à Nathalie MASUY, Cyrille REMONT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Nathalie MASUY est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : Désinscription de site inscrit existant

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de désinscription de site inscrit :

L'article 168 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article L341-1-2 du code de l'environnement) a introduit un dispositif visant à effectuer avant le 1^{er} janvier 2026 une mise à jour des 4800 sites inscrits existants en France. C'est dans ce cadre que le ministère en charge des sites procède actuellement à la désinscription des sites inscrits couverts par une protection de niveau au moins équivalent.

La commune est concernée par le site « Les Rochers et les falaises du Cap d'Antifer » inscrit le 9 juillet 1934. Ce site étant recouvert en totalité par le périmètre du site classé « La Côte d'Albâtre », le ministère en charge des sites propose de procéder à son abrogation et souhaite recueillir l'avis de la commune sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet de désinscription du site inscrit « Les Rochers et les falaises du Cap d'Antifer ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Cyriaque LETHUILLIER

